

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018 : DELIBERATION N° 90

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL / CB / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille DIX-HUIT le DIX SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.-Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nicolas LEBLANC (pouvoir à M.C. LALY) - En retard (arrivé pour la question n° 3)

Naguib REFFAS (pouvoir à J.P. COULON)

Francis JOURDAIN (pouvoir à S. SERHANI)

Pascaline MATAGNE (pouvoir N. GOMES)

Corine DEMOUSTIER (pouvoir à Arnaud DECAGNY)

Sophie CORDIER (pouvoir à J. PAQUE)

Frédéric LEFEBVRE (pouvoir à M.C. MORETTI)

Fabrice QUESTEL (pouvoir à P. NESEN)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Irina FRATINI

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI - Christophe DI POMPEO - Fatiha FEKIH -

Louis-Armand DE BEJARRY - Xavier DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie LOCCIOLO

OBJET N° 6 : Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission Municipale « Culture, Education, Jeunesse, Petite enfance, Tourisme »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,
- L.2121-22 relatif aux Commissions Municipales,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions Municipales,

Vu la délibération n° 3 en date du 18 avril 2014 portant création, fixation du nombre de conseillers et désignation des membres composant les Commissions municipales,

Vu le courrier de Madame Naëlle TAJDIRT en date du 16 mai 2018, informant de sa démission du Conseil Municipal de Maubeuge,

Considérant que Madame Naëlle TAJDIRT, par délibération n° 3 en date du 18 avril 2014, avait été désignée membre de la Commission Municipale « Culture, Education, Jeunesse, Petite enfance, Tourisme »,

Considérant que ladite commission est actuellement composée comme suit :

- 1 Nathalie GOMES
- 2 Michèle GRAS
- 3 Bernadette MORIAME
- 4 Frédéric LEFEBVRE
- 5 Stéphanie LOCOCCILO
- 6 Naëlle TAJDIRT
- 7 Sophie CORDIER
- 8 Samia SERHANI
- 9 Francis TRINCARETTO
- 10 Marie-Pierre ROPITAL

Que suite à la démission de Madame TAJDIRT, il est nécessaire pour le conseil municipal de procéder à son remplacement au sein de la commission municipale précitée,

Considérant, en outre, que l'arrêt précité de la Cour Administrative d'Appel, confirmé, souligne :

« Le Conseil Municipal peut créer des Commissions à tout moment, y compris plusieurs années après les élections, alors que sa composition a pu varier au gré des ralliements ou de la constitution de nouveaux groupes d'élus. »

Qu'il résulte de ces dispositions qu'afin d'assurer l'expression pluraliste des élus, la composition des différentes Commissions doit refléter celle de l'Assemblée Communale, telle qu'elle se présente à la date à laquelle la Commission a été formée. »

Considérant le fait que la représentation des diverses tendances d'opinion au sein de l'Assemblée délibérante qui a été modifiée en cours de mandat est sans effet sur la composition nouvelle des commissions,

Qu'au vu des informations précédentes, ne peuvent uniquement candidater que les membres appartenant au Groupe « Maubeuge Un Avenir Ensemble », tel qu'il était composé à la date du 18 avril 2014, date de création de la Commission Municipale « Culture, Education, Jeunesse, Petite enfance, Tourisme ».

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner Monsieur André PIEGAY en remplacement de Madame Naëlle TAJDIRT au sein de la Commission Municipale « Culture, Education, Jeunesse, Petite enfance, Tourisme ».

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité,

- **Désigne Monsieur André PIEGAY** en remplacement de Madame Naëlle TAJDIRT au sein de la Commission Municipale « Culture, Education, Jeunesse, Petite enfance, Tourisme ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de sa publication.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

